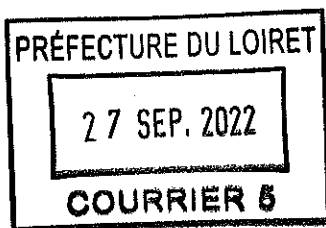


Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	39	40

Date de la convocation
8 septembre 2022

Numéro de la délibération
22-15

Objet de la Délibération
Candidature au
programme LEADER 2023-2027



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 27 septembre 2022
Et publication ou notification
Le 28 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt et deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical, dûment convoqué le huit septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle François Villon de Saint-Ay, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tounoisis), Mirianne BOHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Sébastien ROJO (Patay), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Christian ROUBALAY (suppléant de Odile BRET - Beauce la Romaine), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières en Beauce), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Grégory GONET (Messas), Philippe GAUDRY (suppléant de Anna LAMBOUL - Lailly en Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Alain BRUNNER (suppléant d'Arnold NEUHAUS - Villersmain), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Laurent SIMONNET - Meung-sur-Loire), Yohann CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

A donné pouvoir : M. Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés) à Jean-Pierre DURAND (Chaingy)

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tounoisis), Véronique MERCIER (Gidy), Claude PELLETIER (Chevilly).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Pierre DELBART (Messas), Grégory GRILLON (Epieds en Beauce).

Ainsi que : Karin FISCHER (Région Centre-Val de Loire), Quentin MACKRÉ (PIVADIS), Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Florence THEVOT (Messas).

Le Président rappelle que la Région Centre-Val de Loire a lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue de déployer les fonds européens LEADER sur le territoire régional.

Le Président rappelle que le Pays Loire Beauce a informé dans un courrier en date du 24 février 2022 (faisant suite au comité syndical du 23 février 2022) la Région Centre-Val de Loire de son intention de répondre favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt sur le périmètre des 48 communes qui le composent et dans le cadre des thématiques proposées par la Région Centre-Val de Loire.

Le Président souligne que la Région Centre-Val de Loire a lancé le 8 avril 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 un appel à candidature LEADER destiné aux territoires.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	39	40

Date de la convocation
8 septembre 2022

Numéro de la délibération
22-15

Objet de la Délibération
Candidature au
programme LEADER 2023-2027



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 27 septembre 2022
Et publication ou notification
Le 28 septembre 2022

Le Président rappelle que le Pays Loire Beauce a eu recours entre avril et septembre 2022 à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de sa candidature au programme LEADER 2023-2027.

Le Président informe que près d'une dizaine de réunions de concertation se sont déroulées entre avril et septembre 2022 pour préciser les axes de la candidature du territoire.

Le Président présente les axes de la candidature et informe que le fil rouge de la candidature est le suivant : « transitions écologique, énergétique et participation citoyenne, le Pays Loire Beauce s'engage ! »,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De candidater pour un futur programme LEADER 2023-2027 à l'échelle des 48 communes du PETR Pays Loire Beauce,
- De prendre en compte la thématique obligatoire de la Région Centre Val de Loire précisée dans l'Appel à Candidature LEADER du 8 avril 2022 sur le « Bien vivre dans des territoires résilients »,
- D'entériner la nouvelle stratégie du GAL pour la période 2023-2027 orientée autour de 4 axes et 8 fiches action :
 - Axe 1 : Engager une dynamique collective en faveur de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique et de la préservation des écosystèmes (2 fiches action)
 - Axe 2 : Accompagner la société vers la sobriété énergétique et rendre possible une énergie renouvelable de proximité (1 fiche action)
 - Axe 3 : Valoriser le terroir et soutenir les transitions environnementales par la culture, l'accès à l'agriculture et l'alimentation et le tourisme (2 fiches action)
 - Axe 4 : Thématiques transversales et fonctionnement du programme (3 fiches action)
- De solliciter la Région Centre-Val de Loire à hauteur de 1 500 000 euros pour le programme LEADER 2023-2027 du GAL Loire Beauce,
- De dédier à minima 0,96 ETP à l'animation et gestion du programme LEADER 2023-2027,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce

Frédéric CUIILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Jean-Pierre DURAND
Secrétaire de séance

